



www.douane.gov.dz

وزارة المالية
المديرية العامة للجمارك
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES A ALGER EXTERIEURE

INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES AIN TAYA

RECETTE DES DOUANES AIN TAYA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le **09 Avril 2017 à 09 :00** heure, au niveau du port sec

SNTR-AGS Sis zone industrielle Rouïba, à la vente aux enchères publique des marchandises comme suit :

<i>Recette des Douanes</i>	<i>Marchandises Proposées à la Vente</i>	<i>Lieu de visite</i>
<i>Ain Taya Entrepôt</i>	<i>Véhicules - Machines Ind- Matière Première – Divers Pièces Détachées– Acc TPH Mobile –partie d’une unité industrielle poule pondeuses-tissu-accessoires pour fantaisie et bijouterie-scooteur- équipement Matériels Divers.</i>	<i>Magasin Rail Logistique Rouïba</i>
<i>Ain Taya ports secs</i>	<i>Matériels de construction-matériels d’électricité-rouleaux de sisal(résine)- peinture- matières d’emballage- pièces de rechange et accessoires autos et vélos enfant- machines- matériels informatique- articles de ménages.</i>	<i>Magasin Rail Logistique Rouïba, dépôt AGS</i>
<i>Aéroport Fret</i>	<i>Véhicules, Effets vestimentaires, Matériels Electronique et informatique, électrique, Pièces Détachées- Marchandises Divers.pneus</i>	<i>Magasin Helli Service</i>
<i>Aéroport Voyageurs</i>	<i>Effets vestimentaires divers- Matériels informatique- vélos et divers Pièces Détachées- tablettes et divers jeux électronique-Produits Cosmétiques- chaussures de sport et autres.</i>	<i>Magasin Voyageurs</i>
<i>Dar el Beida Contentieux</i>	<i>Effets Vestimentaires, marchandises divers</i>	<i>Magasin Helli Service</i>
<i>Boumerdes</i>	<i>Véhicules – tissu- marbre- faïence et sanitaires- électroménager- pneus</i>	<i>Recette Boumerdes</i>
<i>TiziOuzou</i>	<i>Véhicules- effets vestimentaires Divers- groupe électrogène- motos- produit cosmétique</i>	<i>EATIT-spa Ex COTITEX Draa Ben Kheda</i>
<i>Bouira</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Recette de Bouira</i>

CONDITIONS DE VENTE

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur, avec paiement d'au moins 25% du montant adjugé et ne sont remises que contre règlement du complément au comptant ou par cheque certifié .
- Les frais d'enregistrement 2,5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires .
- Conformément aux lois et règlements en vigueur tout paiement dépassant le montant 1.000.000 DA est subordonné à la remise d'un chèque bancaire certifié.
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication .
- Les lots adjugés et payés que le preneur n'aurait pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls .
- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne peut être admise pour quelque cause que ce soit.
- Les visites sont autorisées lors des journées du 05 et 06 Avril 2017, durant les heures légales de travail.